

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 2 (1857)  
**Heft:** 1  
  
**Rubrik:** Chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 12.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

1° Pour l'école de soldat, de peloton et de bataillon, la théorie nouvelle, savoir celle imprimée en 1855.

2° En ce qui concerne le carré, la théorie de 1847.

3° Pour l'infanterie légère, le règlement de 1855.

4° Le règlement général de service de 1847, sauf les petits changements de mots, etc. <sup>1</sup>

5° Service des gardes de 1855 <sup>2</sup>.

Vous voudrez bien inviter les officiers de votre bataillon à se conformer à cet avis et à se procurer les susdits règlements.

Recevez, Messieurs, etc.

(Signé) VEILLON.

Lausanne, le 25 décembre 1856.

— Jusqu'à présent les musiques militaires ne sont pas réparties ni dans les divisions ni dans les brigades.

**Vaud.** — L'effectif officiel de la population militaire vaudoise, au 29 décembre 1856, est le suivant :

|                                                  |                       |
|--------------------------------------------------|-----------------------|
| Etat-major (fédéral et cantonal) . . . . .       | 2,096 hommes.         |
| Elite . . . . .                                  | 10,409 »              |
| Réserve . . . . .                                | 6,586 »               |
| Landwehr . . . . .                               | 2,925 »               |
| Recrues . . . . .                                | 9,909 »               |
| Officiers et sous officiers à la suite . . . . . | 63 »                  |
| <b>Total</b>                                     | <b>31,988 hommes.</b> |
| A déduire, hommes portés à double . . . . .      | 122 »                 |
| <b>Reste effectif</b>                            | <b>31,860 hommes.</b> |

— Les trompettes d'élite de toutes armes du canton, au nombre de 186, ont été appelés à Lausanne le 4 janvier courant, pour recevoir une instruction sur la nouvelle ordonnance générale pour les trompettes des troupes fédérales.

— Le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes :

Du 16 décembre : M. *Pache*, Jean-Frédéric, à Ferlens, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve dans le premier arrondissement. — M. *Barraud*, Emile-Louis, à Lausanne, second sous-lieutenant vétérinaire.

Du 17 décembre : M. *Dériaz*, Henri, à Cheseaux, capitaine de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 5<sup>me</sup> arrondissement. — M. *Epars*, Louis, à Penthelaz, capitaine de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 7<sup>me</sup> arrondissement.

Du 22 décembre : M. *Franel*, Jean-Marc, à Vevey, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 1<sup>er</sup> arrondissement. — M. *Dufaux*, Louis-Abram, à Vevey, second s<sup>o</sup>-lieut. de chasseurs de droite d'élite du 1<sup>er</sup> arrondissement. — M. *Bonnard*, J.-C.-Aug. à Romainmôtier, second s<sup>o</sup>-lieut. de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 5<sup>me</sup> arrondissement. — M. *Jaques*, Jules, à Ste-Croix, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 6<sup>me</sup> arrondissement. — M. *Bertholet*, David, à Yverdon, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 6<sup>me</sup> arrondissement. — M. *Jouvenat*, J.-David, à Panex, lieut. de mousquetaires n° 1 d'élite du 2<sup>me</sup> arrondissement. — *Cherix*, Isaac, premier sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon de réserve du 2<sup>me</sup> arrondissement. — M. *Veillon*, Otto, à Lausanne, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 2<sup>me</sup> arrondissement. — M. *Ansermoz*, Jean-David, à Ormont-dessus, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve du 2<sup>me</sup> arron-

<sup>1</sup> C'est-à-dire deux mots, *ralliement* et *passe*, au lieu de trois.

<sup>2</sup> Pour l'école de brigade on suivra le règlement de 1847.

dissement. — M. *Cheseaux*, Benjamin, à Lavey, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 2<sup>me</sup> arrondissement. — M. *Perrier*, François, à Ollon, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 2<sup>me</sup> arrondissement. — M. *Chappuis*, Antoine-Samuel, à Rivaz, lieutenant de chasseurs du 9<sup>me</sup> bataillon. — M. *Bartré*, Paul, à Aubonne, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 4<sup>me</sup> arrondissement.

Du 23 décembre : M. *Vuagnaux*, Charles-Daniel, à Vucherens, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve du 1<sup>er</sup> arrondissement. — M. *Dupraz*, François-Louis-Adolphe, à Blonay, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du premier arrondissement. — M. *Guez*, Louis-Henri, à St-Légier, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 1<sup>er</sup> arrondissement. — M. *Coigny*, Jean-François, à Vevey, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 8<sup>me</sup> arrondissement.

Du 24 courant : M. *Rochat*, Eugène, à Romainmôtier, second sous-lieutenant de la batterie attelée n° 2. — M. *Turel*, André, à Lausanne, lieutenant de la compagnie d'artillerie de position. — M. *Hostache*, Alexandre, à Lausanne, premier sous-lieutenant de la batterie attelée n° 2.

Du 26 décembre : M. *Rod*, Jean-Pierre, à Ropraz, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite du 1<sup>er</sup> arrondissement. — M. *Vuagnaux*, Pierre-Daniel, à Vucherens, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve du 1<sup>er</sup> arrondissement. — M. *Duboux*, Henri-Louis-Gabriel, à Cully, lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 3<sup>me</sup> arrondissement. — M. *Aubert*, Alix, au Lieu, capitaine de mousquetaires n° 1 de réserve du 5<sup>me</sup> arrondissement. — M. *Corthésy*, Charles-Daniel, à Dom-pierre, capitaine de mousquetaires n° 3 d'élite du 8<sup>me</sup> arrondissement. — M. *Rossat*, François, à Lausanne, capitaine adjoint au commissariat des guerres pour le 3<sup>me</sup> arrondissement. — M. *Moser*, Samuel, à Lausanne, lieutenant adjoint-secrétaire du commissariat des guerres.

Le même jour, il a délivré des brevets de médecin-lieutenant à MM. *Hoffmann*, Charles, à Lausanne, qui l'attache à la batterie n° 3, et *Matthey*, Eugène, à Nyon, qui l'attache à la compagnie de sapeurs du génie n° 1. — Il a également délivré un brevet de médecin-adjoint à M. *Roche*, Henri-Louis, de Corsier et de Genève.

Du 27 décembre : M. *Pochon*, Elie, à Bercher, capitaine de mousquetaires n° 4 d'élite du 5<sup>me</sup> arrondissement. — M. *Blanchet*, François-Louis, aux Clées, premier sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 5<sup>me</sup> arrondissement. — M. *Vehrly*, Auguste, à Orbe, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 5<sup>me</sup> arrondissement.

---

## ANNONCE.

---

POUR PARAÎTRE TRÈS PROCHAINEMENT :

# INSTRUCTION

SUR LE

SERVICE ACTIF DE L'ÉTAT-MAJOR EN CAMPAGNE

A L'USAGE DES OFFICIERS DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE FÉDÉRALE,

par **W. Rustow**, avec 9 planches.

(Traduit de l'allemand, par F. LECOMTE, capitaine fédéral.)

**Prix : 3 à 4 francs, suivant le nombre des demandes.**

S'adresser, *franco*, à l'imprimerie Corbaz et Rouiller fils, Escaliers-du-Marché, 20.